

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

3 Janvier 2017

SPECIAL N° 1 - JANVIER 2017

La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>

SOMMAIRE

22 Préfet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Décision en date du 2 janvier 2017 portant subdélégation de signature - M. Pierre BESSIN, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur départemental des territoires et de la mer

Décision en date du 2 janvier 2017 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics - M. Pierre BESSIN, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur départemental des territoires et de la mer

Région Bretagne

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Arrêté de subdélégation de M. Alain GUILLOUËT en date du 2 janvier 2017 pris par application de l'arrêté du 30 décembre 2016 de M. le Préfet des Côtes-d'Armor lui donnant délégation de signature à l'effet de signer tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérences dans le département des côtes d'Armor

Arrêté de délégation du 2 janvier 2017 de M. Alain GUILLOUËT, administrateur général des Finances publiques, directeur de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, portant désignation des fonctionnaires en résidence à Saint-Brieuc (22) habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la Chambre des expropriations de la Cour d'Appel de Rennes pour les affaires relevant des Côtes d'Armor

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service
Secrétariat général

DECISION

portant subdélégation de signature

M. Pierre BESSIN,
Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts
Directeur départemental des territoires et de la mer

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment l'article 44,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration,

VU le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Yves LE BRETON, Préfet des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 16 juillet 2013 nommant M. Michel MARTINEAU, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 4 février 2014 nommant Mme Kristell SIRET-JOLIVE, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, déléguée à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 juillet 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du **30 DEC. 2016** donnant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La délégation de signature donnée par l'arrêté préfectoral du **30 DEC. 2016** à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par **M. Michel MARTINEAU**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et par **Mme Kristell SIRET-JOLIVE**, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral.

ARTICLE 2 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs de service et adjoints désignés ci-après, dans le cadre des attributions de leur service :

M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général,
M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général,

M. Bernard DIDIER, chef du service environnement,
M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement,

Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural,
M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural et chef de l'unité agriculture durable,

M. Roland LAMBERT, chef du service planification, logement, urbanisme,
M. Yvon CORBIC, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme et chef de l'unité renouvellement urbain et logement public,

Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes,
Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes,

M. Alain GENCE, chef du service aménagement mer et littoral,
M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement mer et littoral,
Mme Elsa TUDAL, adjointe au chef de service aménagement mer et littoral et responsable du site DML à PAIMPOL, chef de l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Gwenael HERVOUET, chef de la mission observation des territoires, développement durable et paysage.

ARTICLE 3: La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unité et adjoints ainsi que par les agents identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Elisabeth LE MEDEC, chef de l'unité gestion des ressources humaines au secrétariat général,
Mme Patricia MAHE-DARCEL, adjointe au chef de l'unité gestion ressources humaines au secrétariat général,

Mme Véronique LE GARREC, chef de l'unité logistique-budget au secrétariat général,
M. Philippe BLANCHARD, adjoint au chef de l'unité logistique-budget au secrétariat général,

Docteur Alain FICHOU, médecin de prévention

M. Mickaël BLOT, adjoint au chef de pôle risque-sécurité au secrétariat général,

Mme Anne LELIARD, chef de l'unité sécurité routière et ingénierie gestion de crise au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Patrick COUESMES, adjoint au chef d'unité sécurité routière et ingénierie gestion de crise au secrétariat général/pôle risque-sécurité

Mme Sylvie LAURENT, chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,
M. Vincent BABE, adjoint au chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Pascal CABARET, chef de l'unité risques et nuisances au secrétariat général/pôle risque-sécurité,
Mme Martine ROUXEL, chargée d'études RN, référente inondation-démarche PAPI au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Didier ROBIN, chef de l'unité bâtiment durable/qualité de la construction au secrétariat général,
M. Jean-Michel TARDIVEL, chargé du contrôle du règlement de la construction, unité bâtiment durable/qualité de la construction au secrétariat général,

Mme Sandrine PERNET, chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,
M. Pascal COSSON, adjoint au chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,

M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

Mme Claudine KEROMNES, adjointe au chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

M. Marc BONENFANT, chef de l'unité nature et forêt au service environnement,
Mme Marie LE BARON, adjointe au chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

Mme Aurélie BOIVIN, chef de l'unité foncier agricole et sociétés au service agriculture et développement rural,

Mme Laurence DIJOUX, chef de l'unité compétitivité de l'agriculture au service agriculture et développement rural,

Mme Claudine LEBORGNE, chef de l'unité filières et qualité au service agriculture et développement rural,

Mme Hélène MILLET, chef de l'unité planification animation réseau au service planification, logement, urbanisme,

Mme Brigitte TELLIER, adjointe au chef d'unité planification actions transversales au service planification, logement, urbanisme,

Mme Isabelle LOUARN, chef de l'unité politiques du logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef de l'unité renouvellement urbain et logement public au service planification, logement, urbanisme,

Mme Nadine PANSART chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

M. Yves LE GALL, adjoint au chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

Mme Françoise LE POTTIER, chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

Mme Magali LECLERCQ, adjoint au chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

M. Lilian SANZ, chargé de mission logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Nathalie GAY, chef de l'unité planification SCoT littoral au service planification, logement, urbanisme,

M. Nicolas REMOND, chef de l'unité système d'information territorial à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Eric PARIZE, chef de l'unité paysage et territoires durables à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

Mme Marion RICHARD, chef de l'unité énergie climat à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et pilote de l'atelier connaissance des territoires à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Jean-François COROUGE, chargé de mission foncier à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

Mme Chantal GEFRELOT, chef de l'unité usages maritimes au service activités maritimes,

Mme Aurélie DAVID, chargée des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

M. Sebastien GOMEZ, chargé des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Christelle HENRY, chargée des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Françoise le MAOUT-HAMON, chargée des affaires domaniales sur le DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral,

M. Jean-Philippe HAMON, gestionnaire du DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral.

ARTICLE 4 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unités territoriales et par les agents des unités territoriales identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Nathalie ROYER, déléguée territoriale à la mission territoriale du pays de Saint-Brieuc,

M. Jean-Paul GUIHAIRE, adjoint suppléant de la déléguée territoriale à la mission territoriale du pays de Saint-Brieuc,

M. Claude BLANCHARD, adjoint à la déléguée territoriale à la mission territoriale du pays de Saint-Brieuc, sauf pour les actes relatifs à la commune de Saint-Julien et à Saint-Brieuc-Agglomération.

M. Mickaël COSSON, responsable application droit des sols à la mission territoriale du pays de Saint-Brieuc, sauf pour les actes relatifs à la commune de Hillion et à Saint-Brieuc-Agglomération

M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan,

M. Michel DOURFER, correspondant gestion du littoral-risques à l'unité territoriale de Dinan,

Mme Marie-Madeleine BESNARD, responsable aménagement territorial et par intérim, responsable application du droit des sols à l'unité territoriale de Dinan,

M. Patrick MALLET, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité à l'unité territoriale de Dinan,

M. Jean-Jacques MOUZAN, responsable application du droit des sols à l'unité territoriale de Dinan,

M. Benoit BOUBENNEC, chef de l'unité territoriale de Lannion et de l'unité territoriale de Guingamp,

M. Yvon LE KERNEAU, correspondant territorial et adjoint au chef de l'unité territoriale de Lannion et de l'unité territoriale de Guingamp,

M. Vincent FERREIRA, gestionnaire du DPM à l'unité territoriale de Lannion et à l'unité territoriale de Guingamp,

M. Jean-Luc JAOUAN, chargé d'aménagement territorial et gestionnaire du DPM à l'unité territoriale de Lannion et à l'unité territoriale de Guingamp,

M. Jean-Luc LE GALL, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité à l'unité territoriale de Lannion et à l'unité territoriale de Guingamp,

M. Joël BERNARD, chef de l'unité territoriale de Rostrenen et de l'unité territoriale de Loudéac par intérim.

Mme Maryvonne HUBY, responsable aménagement territorial et adjointe au chef de l'unité territoriale de Rostrenen,

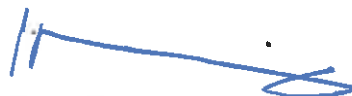
Mme Arielle CHARPENTIER, responsable application droit des sols à l'unité territoriale de Rostrenen,

ARTICLE 5 : la décision du 22 novembre 2016 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer par intérim est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

ARTICLE 6 : Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 2 janvier 2017

Le directeur départemental des territoires et de la mer,



Pierre BESSIN



PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service
Secrétariat général

DECISION

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics

**M. Pierre BESSIN,
Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts
Directeur départemental des territoires et de la mer**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Yves LE BRETON, Préfet des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 16 juillet 2013 nommant M. Michel MARTINEAU, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 4 février 2014 nommant Mme Kristell SIRET-JOLIVE, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, déléguée à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du **30 DEC. 2016** portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics,

DECIDE

ARTICLE 1 :

1.1 La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par Michel MARTINEAU, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et par Kristell SIRET-JOLIVE, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral.

1.2 Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun :

<u>LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS</u>		
<u>SECRETARIAT GENERAL</u> BOP 181, 207 215, 217, 333 et 724	<ul style="list-style-type: none"> • M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général • M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général, 	Fournitures et services : 30 000 euros TTC Travaux : 50 000 euros TTC
<u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u> BOP 135	<ul style="list-style-type: none"> • M. Roland LAMBERT, chef du service planification, logement, urbanisme, • M. Yvon CORBIC, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme, 	
<u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u> BOP 205	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes • Mme Martine POUILLAIN, adjoint au chef du service activités maritimes 	
<u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u> BOP 113 et 205	<ul style="list-style-type: none"> • M. Alain GENGE, chef du service aménagement, mer et littoral • M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral • Mme Elsa TUDAL, adjointe au chef du service aménagement, mer et littoral 	
<u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u> BOP 113 et 162	<ul style="list-style-type: none"> • M. Bernard DIDIER, chef du service environnement, • M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement, 	
<u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u> BOP 154	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural, • M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural, 	
<u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u> BOP 113 et 135	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Gwenaël HERVOUET, chef de la mission observation des territoires, développement durable et paysage, 	

	<u>UNITES DU SIEGE</u>	
<u>SECRETARIAT GENERAL</u> SG/Unité Logistique budget BOP 333 et 724	<ul style="list-style-type: none"> Mme Véronique LE GARREC, chef de l'unité logistique-budget, M. Philippe BLANCHARD, adjoint au chef de l'unité logistique-budget, 	6 000 euros TTC
SG/Unité Logistique budget BOP 333 et 724	<ul style="list-style-type: none"> M. Jean STARCK, chargé de mission logistique-budget, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Pôle risque-sécurité BOP 181 et 207	<ul style="list-style-type: none"> M. Mickaël BLOT, adjoint au chef du pôle Risque-Sécurité 	4 000 euros TTC
SG/Unité Risques-nuisances BOP 181	<ul style="list-style-type: none"> M. Pascal CABARET, chef de l'unité risques-nuisances 	4 000 euros TTC
SG/Unité Sécurité routière et ingénierie gestion de crise BOP 207	<ul style="list-style-type: none"> Mme Anne LELIARD, chef de l'unité sécurité routière et ingénierie gestion de crise, M. Patrick COUESMES, adjoint à la chef de l'unité sécurité routière et ingénierie gestion de crise, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Education routière BOP 207	<ul style="list-style-type: none"> Mme Sylvie LAURENT, chef de l'unité éducation routière, M. Vincent BABE, adjoint à la chef de l'unité éducation routière 	4 000 euros TTC
SG/Unité Bâtiment durable, Qualité de la construction BOP 724	<ul style="list-style-type: none"> M. Didier ROBIN, chef du l'unité bâtiment durable, qualité de la construction, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Gestion des ressources humaines BOP 215 et 217	<ul style="list-style-type: none"> Mme Elisabeth LE MEDEC, chef de l'unité gestion des ressources humaines, Mme Patricia MAHE, adjointe au chef de l'unité gestion des ressources humaines 	4 000 euros TTC
SG/Médecine de prévention BOP 217	<ul style="list-style-type: none"> M. Alain FICHOU, médecin de prévention 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u> BOP 135	<ul style="list-style-type: none"> Logement privé : Mme Nadine PANSART, chef de l'unité logement privé, Politiques du logement : Mme Isabelle LOUARN, chef de l'unité politiques du logement, Mission logement: M. Lilian SANZ, chargé de mission logement Application du droit des sols : Mme Françoise LE POTTIER, chef de l'unité application du droit des sols. Planification animation réseau : Mme Hélène MILLET, chef de l'unité planification animation réseau Planification Scot littoral : Mme Nathalie GAY, chef de l'unité planification Scot littoral 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u> BOP 205	<ul style="list-style-type: none"> Unité littorale des affaires maritimes : M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes, M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes, 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u> BOP 205	<ul style="list-style-type: none"> Unité des cultures marines : Mme Aurélie DAVID, chargée des cultures marines 	4 000 euros TTC

<u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u> BOP 113 et 135	<ul style="list-style-type: none"> • Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et atelier connaissance des territoires 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE ENVIRONNEMENT SE/Eau et milieux aquatiques</u> BOP 113 et 162	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Sandrine PERNET Sandrine, chef de l'unité eau et milieux aquatiques, 	4 000 euros TTC
<u>SE/Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</u> BOP 162	<ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Paul TURGIE , chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture, 	4 000 euros TTC
<u>LES UNITES TERRITORIALES</u>		
<u>MISSION TERRITORIALE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Nathalie ROYER, déléguée territoriale à la mission territoriale du pays de Saint-Brieuc, • M. Jean-Paul GUIHAIRE, adjoint suppléant de la déléguée territoriale à la mission territoriale du pays de Saint-Brieuc, 	4 000 euros TTC
<u>UNITE TERRITORIALE DE LANNION et UNITE TERRITORIALE DE GUINGAMP</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> • M. Benoît BOUBENNEC, chef de l'unité territoriale de Lannion et de l'unité territoriale de Guingamp, • M. Yvon LE KERNEAU, correspondant territorial et adjoint au chef de l'unité territoriale de Lannion et de l'unité territoriale de Guingamp, 	4 000 euros TTC
<u>UNITE TERRITORIALE DE LOUDEAC</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> • M. Joël BERNARD, chef de l'unité territoriale de Loudéac par intérim 	4 000 euros TTC
<u>UNITE TERRITORIALE DE ROSTRENE</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> • M. Joël BERNARD, chef de l'unité territoriale de Rostrenen, • Mme Maryvonne HUBY, responsable aménagement territorial et adjointe au chef de l'unité territoriale de Rostrenen 	4 000 euros TTC
<u>UNITE TERRITORIALE DE DINAN</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> • M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan 	4 000 euros TTC

ARTICLE 2 :

La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par Michel MARTINEAU, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et par Kristell SIRET-JOLIVE, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral :

- BOP 113 : paysage, eau et biodiversité
- BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- BOP 149 : forêt
- BOP 154 : Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires
- BOP 162 : Interventions territoriales de l'Etat
- BOP 181 : prévention des risques
- BOP 205 : sécurité et affaires maritimes

- BOP 207 : sécurité et éducation routière
- BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
- BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
- BOP 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrés
- BOP 724 : opérations immobilières déconcentrées

ARTICLE 3 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :

- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la constatation du service fait,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire.

<u>SECRETARIAT GENERAL</u>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général • M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général 	BOP 181-207-215-217-333 et 724
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Véronique LE GARREC, chef d'unité Logistique-Budget • M. Philippe BLANCHARD, adjoint du chef d'unité Logistique-Budget • Mme Véronique FLATRES, chargée de la gestion des BOP • M. Jean STARCK, Chargé Logistique-Budget 	BOP 113-135-162-181-205- 207-215-217-333-724
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Elisabeth LE MEDEC, chef d'unité gestion des ressources humaines • Mme Patricia MAHE, adjointe au chef d'unité gestion des ressources humaines 	BOP 215 et 217
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Didier ROBIN, chef d'unité bâtiment durable, qualité de la construction 	BOP 724
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Mickaël BLOT, adjoint au chef de pôle risque-sécurité 	BOP 181 et 207
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Pascal CABARET, chef de l'unité risques-nuisances 	BOP 181
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Anne LELIARD, chef de l'unité Sécurité routière et ingénierie gestion de crise • M. Patrick COUESMES, adjoint au chef d'unité Sécurité routière et ingénierie gestion de crise • Mme Sylvie LAURENT, chef d'unité Education routière 	BOP 207

<p><u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Roland LAMBERT, chef du service planification, logement, urbanisme, • M. Yvon CORBIC, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme, • Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouvellement Urbain et Logement public • Mme Isabelle LOUARN, chef d'unité politique du logement 	<p>BOP 135</p>
<p><u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Gwenael HERVOUET, chef de la Mission Observation des territoires, développement durable et paysage 	<p>BOP 135</p>
<p><u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes • Mme Martine POUILLAIN, adjoint au chef du service activités maritimes 	<p>BOP 205</p>
<p><u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Alain GENCE, chef du service aménagement, mer et littoral • M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral • Mme Elsa TUDAL, adjointe au chef du service aménagement, mer et littoral 	<p>BOP 113 et 205</p>
<p><u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Bernard DIDIER, chef du service Environnement • M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service Environnement 	<p>BOP 113 et 162</p>
<p></p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture 	<p>BOP 162</p>
<p><u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural, • M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural, 	<p>BOP 154</p>

ARTICLE 4 : Chorus coeur

Subdélégation est donnée aux détenteurs de la licence « responsable d'unité opérationnelle » de Chorus à Véronique Flatres, chargée de la gestion des BOP et Jean Starck, chargé Logistique-Budget, pour l'utilisation de cette licence.

ARTICLE 5 : Chorus DT

Une subdélégation de signature est accordée pour les profils service gestionnaire (SG), gestionnaire valideur (GV) et gestionnaire de facture (FC), aux agents ci-dessous :

Noms	Profil Chorus DT nécessitant une délégation de signature
M. Michel MARTINEAU, directeur départemental adjoint	service gestionnaire
Mme Kristell SIRET-JOLIVE, directrice départementale adjointe	service gestionnaire
M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général	service gestionnaire
M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général	service gestionnaire
Mme Véronique LE GARREC, chef d'unité Logistique-Budget	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
M. Philippe BLANCHARD, adjoint au chef d'unité Logistique-Budget	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
Mme Véronique FLATRES, chargée de la gestion des BOP	gestionnaire facture
M. Jean STARCK, Chargé Logistique-Budget	gestionnaire facture

ARTICLE 6 : Interface Galion

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur de l'interface Galion, aux agents ci-dessous :

- M. Roland LAMBERT, chef du service Planification, Logement, Urbanisme,
- M. Yvon CORBIC, adjoint au chef du service Planification, Logement, Urbanisme,
- Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouvellement Urbain et Logement Public.

ARTICLE 7 : Carte achat

Sur le BOP 333, les agents désignés ci-après, sont autorisés, exclusivement pour les besoins du service et dans la limite des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

<i>Utilisateurs autorisés</i>	<i>Catégorie d'achat</i>	<i>Seuil annuel</i>	<i>Seuil par transaction</i>
Véronique Le Garrec	Marché « fournitures de bureau » - Lyreco	10 000€/an	6 000,00 €
	Marché « papier » UGAP	10 000€/an	
Philippe Blanchard	Marché « consommables informatiques » UGAP	2 500€/an	
	Achats de proximité	20 000€/an	

Le contrôle des transactions via le relevé d'opérations est réalisé par le secrétaire général, Raymond Capitaine.

ARTICLE 8 :

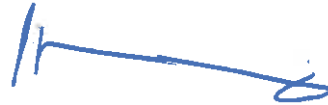
La décision du 22 novembre 2016 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics du directeur départemental des territoires et de la mer par intérim est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

ARTICLE 9 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 2 janvier 2017

Le directeur départemental des territoires et de la mer,



Pierre BESSIN

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

ARRETE

- VU** Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** Le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;
- VU** Le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- VU** L'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifiés par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;
- VU** L'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor en date du 30 décembre 2016 accordant délégation de signature, à M. Alain GUILLOUËT, directeur régional des Finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine à l'effet de signer, dans la limites de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérences dans le département des Côtes-d'Armor ;

ARRETE :

Art.1. La délégation de signature qui est conférée à M. Alain GUILLOUËT, directeur régional des Finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 décembre 2016, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département des Côtes d'Armor sera exercée par Mme Sophie LOPEZ, administratrice générale des Finances publiques, directrice chargée du pôle de la gestion publique, et M. Valéry ANDRIEUX, administrateur des Finances publiques, adjoint à la directrice chargée du pôle de la gestion publique ;

Art.2. En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Michel ALLAIN, administrateur des Finances publiques adjoint ou, à défaut, par M. Jean-Damien PECOT, inspecteur principal des Finances publiques, ou, à défaut, par Mme Armelle FRABOULET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;

Art.3. Cette délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- Mme Béatrice AUBRY, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Christine BEAUVAIS, contrôleur des Finances publiques ;
- M. Jean-Marc LASPRESES, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Claudine BOTHOREL, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Madeleine DASSONVILLE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Christian DELARUE, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Patricia GALLIOU, contrôleur principal des Finances publiques ;

- Mme Anne GICQUEL, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Dominique LETEINTURIER, contrôleur des Finances publiques ;
- M. Christophe ROUSSEL, contrôleur des Finances publiques ;

Art.4. Le présent arrêté abroge le précédent arrêté du 20 septembre 2016 se rapportant à cet objet ;

Art.5. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Côtes-d'Armor et affiché dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Fait à Rennes, le 2 janvier 2017

L'administrateur général
directeur régional des Finances publiques



Alain GUILLOUËT

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE
ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

ARRETE

Portant désignation des fonctionnaires habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'article R 212-1 du Code de l'expropriation ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Alain GUILLOUËT, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1^{er} janvier 2017 la date d'installation de M. Alain GUILLOUËT dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

ARRETE

Article 1er :

- Mme Anne COUSSY, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division France Domaine de la direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor ;
- Mme Martine BALCAEN, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Jean-Marie ZOPPIS, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Isabelle NOIRAULT, inspectrice des Finances publiques ;

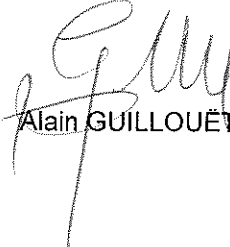
en résidence à SAINT-BRIEUC (22) sont désignés aux fins de me suppléer dans les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la Chambre des expropriations de la Cour d'Appel de RENNES pour les affaires relevant des Côtes d'Armor ;

Article 2 – Est abrogée la décision du 1^{er} septembre 2016 portant désignation des fonctionnaires habilités à exercer les fonctions de commissaire de gouvernement devant la juridiction d'expropriation ;

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Côtes d'Armor et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor et de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Fait à Rennes, le 2 janvier 2017

L'administrateur général
directeur régional des Finances publiques


Alain GUILLOUËT